



Autorisation de Sortie en Primaire (du CP au CM2)

Afin de fluidifier la sortie des élèves, votre enfant, à partir du CP, pourra être autorisé à sortir seul de l'établissement s'il est porteur de la carte ci-après.

Cette carte que vous aurez imprimée en couleur, remplie, signée et sur laquelle vous aurez collé une photo, devra être remise à votre enfant dans son cartable pour le jour de la rentrée (4 septembre 2023).

Cette carte permettra à votre enfant de quitter seul l'établissement à 16h30 tous les jours (pas de possibilité de moduler).

Concernant la sortie de l'étude à 17h45 : pas de carte. Les parents qui autorisent leur enfant à sortir seul de l'étude, devront envoyer un mail au secrétariat ecole@jandchatou.fr

Comptant sur votre compréhension.

H.Gossemaume

AUTORISATION DE SORTIE ANNÉE 2023 / 2024	AUTORISATION DE SORTIE ANNÉE 2023 / 2024
<p>L'élève.....</p> <p>.....</p> <p>En classe de</p> <p>Est autorisé(e) à sortir seul(e) de l'école à 16h30.</p> <p>Signature des parents :</p> <p>Colle ta photo ici</p>	<p>L'élève.....</p> <p>.....</p> <p>En classe de</p> <p>Est autorisé(e) à sortir seul(e) de l'école à 16h30.</p> <p>Signature des parents :</p> <p>Colle ta photo ici</p>